



## Compte rendu du conseil municipal du 11 août 2011

---

**Présents :** ADELL JM - BARDOU G – BEDOS D - BONVALET D – ESTEBAN P - GUILHAUMON JM – JAFFUEL C – MARTIN R - MARTIN S - MARZA I - PIOCH JL – REVEL M

**Absents :** BERRETTE S – CAZENAVE M - GOUTY M

Monsieur le Maire propose au conseil de voter les comptes rendus des conseils municipaux du 14 mars 2011, 13 avril 2011, 28 avril 2011, 26 mai 2011 et 16 juin 2011. Le compte rendu du conseil municipal du 6 juillet 2011 sera voté lors d'une prochaine séance. Le conseil municipal adopte ces comptes rendus à l'unanimité.

### **I Renouvellement des contrats du personnel contractuel**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler :

- 1) les deux emplois contractuels (un en remplacement d'un agent en disponibilité et l'autre suite au départ d'un agent) affectés à l'ALP et nettoyage des salles - pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 jusqu'au 31 août 2012, sur la base de 29 h hebdomadaires annualisées, rémunéré au SMIC.
- 2) l'emploi d'agent contractuel à l'accueil et agence postale du 16 août 2011 au 31 décembre 2011, 25 h hebdomadaires, rémunéré au SMIC en remplacement d'un agent en maladie.

Un appel à candidature a été effectué par voie d'affichage sur les panneaux communaux.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces renouvellements.

### **II Travaux de réalisation du forage : avenant n° 1 au marché**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n° 1 au marché pour les travaux de réalisation du forage présenté par Sud Forages pour un montant de 2 185,00 € HT soit 2 613.26 € TTC.

Cet avenant concerne la réalisation d'un nouveau forage de reconnaissance, le premier réalisé au niveau de la première implantation s'étant révélé négatif.

Montant du marché initial : 36 556.00 € HT soit 43 720.98 € TTC

Montant du marché compte tenu de l'avenant : 38 741.00 € HT soit 46 334.24 € TTC

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cet avenant de 2 185 € HT.

### **III Demande de subvention pour l'alimentation électrique du forage**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'estimation des dépenses du réseau Electricité, Eclairage public, Télécommunications présentée par Hérault Energies pour le forage qui s'élève à 197 269.70 € TTC. Il propose de faire des demandes de subvention auprès d'Hérault Energies. La dépense prévisionnelle serait alors pour la commune de 48 714.60 € TTC. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette demande de subvention.

### **IV Mise en vente de deux habitations communales**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en vente deux habitations communales situées rue du Potarouch et rue de la Chapelle pour un montant de 65 000 € et 25 000 €, avec 5000 € de commission à l'agence par maison. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces ventes.

### **V Convention avec le fonds de solidarité du logement (FSL) et la commune pour les impayés de l'eau**

Monsieur le Maire propose au conseil de signer une convention entre le Fonds de solidarité pour le Logement (FSL) et la commune pour permettre le recouvrement des impayés des factures d'eau des familles défavorisées, conformément à la loi du 7 février 2011 relative à la solidarité dans le domaine de l'eau et l'assainissement.

La commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 versera au FSL une contribution maximum de 0.5 % du montant hors taxes des redevances d'eau et d'assainissement du budget SPEA. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette convention.

### **VI Convention de partenariat avec ERDF**

Monsieur le Maire propose au conseil de signer une convention de partenariat avec EDF, ce qui permet à la commune d'avoir un interlocuteur privilégié pour l'assister dans ses projets. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette convention.

### **VII Questions diverses**

#### **1) Rétrocession de terrains au lotissement « Le Clos Saint-Alban »**

Monsieur le Maire dit au Conseil que le Groupe Rambier Immobilier a donné son accord pour céder à titre gracieux à la commune les terrains situés au lotissement le Clos Saint-Alban à Neffies (aire de jeux et voie d'accès) dans le cadre du prochain classement des voies, places et réseaux de ce lotissement dans le domaine communal. Un acte notarié à la charge de la commune sera établi. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette rétrocession.

## 2) Avenant à la convention de l'agence postale

Monsieur le Maire présente au conseil l'avenant à la convention de l'agence postale, qui modifie le retrait d'espèces de 300 € à 350 € et l'indemnité versée à la commune de 900 € à 950 € pour la tenue de l'agence postale. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette convention.

## 3) Prime exceptionnelle à un agent

Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'en l'absence de la secrétaire de mairie en maladie, le secrétariat a été tenu par une seule personne. Il propose au conseil municipal d'attribuer une prime exceptionnelle de 200 € à cet agent. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette prime.

## **VII Informations**

### 1) Intercommunalité

Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'il a envoyé un courrier au préfet pour l'informer du souhait de la commune de se regrouper avec la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Une copie de ce courrier a été également adressée à Monsieur Kleber MESQUIDA, Député et Rapporteur Général de la CDCI (commission départementale de la coopération intercommunale), Monsieur Gilles D'ETTORE, Maire d'Agde et Président de l'Agglomération Hérault Méditerranée.

### 2) Rapport d'activité et compte administratif 2010 de la communauté des communes Côteaux et Châteaux

Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'il a reçu le rapport d'activité 2010 et le compte administratif 2010 de la communauté des communes Côteaux et Châteaux. Ces documents sont à la disposition des conseillers à la mairie.

### 3) Mise en place de ralentisseurs dans le village

Monsieur Raymond Martin dit au conseil que des habitants souhaitent des ralentisseurs rue des Aires Basses et route de Caux pour des raisons de sécurité.

Monsieur le Maire dit au Conseil que l'on ne peut pas mettre des ralentisseurs dans tout le village. Il souligne que conformément au code de la route, les limitations de vitesse dans le village sont de 50 km/h et 30 km/h dans certaines zones. Il convient donc de les respecter.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 19 h 30.